Sophia
FORMATION
CONSEIL

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP 2022

Doc. SC-058 - Rév.E

Durée de la Formation : 7,00 heures

Public visé :

Tous les Intermédiaires et leurs préposés dès lors que ceux-ci se trouvent en situation commerciale, quels que soient leurs statuts, donc, leurs niveaux de formations initiales ou de capacités professionnelles. Y compris les Intermédiaires passeportés.

Prérequis : Être IOBSP au 31/12 de l'année précédente

Objectifs de l'action de formation :

Celle-ci vise à tenir à jour les connaissances concernant :
1/ l'élaboration, la proposition et l'octroi des contrats de crédit immobilier (article L. 313-1 du Code de la Consommation),
2/ la fourniture du service optionnel de conseil en crédit (articles L. 313-13 et L. 313-14 du Code de la Consommation),
3/ l'activité d'intermédiation.

Nature de l'action de formation : Action de formation

Contenu de la formation :

L'actualité juridique de l'IOBSP 2022 :

- Rappels méthodologiques
- Introduction
- L'environnement économique en 2022
- La protection des Consommateurs : différences entre la Cour de cassation et la Cour de Justice de l'Union européenne
- La Gouvernance des produits bancaires
- La prévention du surendettement
- Conclusion

La réforme du courtage - 2 heures :

- Introduction – La Loi 2021-402 du 8 avril 2021
- Objectifs de la Loi de réforme du courtage
- Structure de la Loi de réforme du courtage
- Adhésion à une Association professionnelle agréée
- Missions des Associations professionnelles agréées
- Conséquences pour l'ACPR
- Conséquences pour le Courtier-IOBSP
- Conclusion

La réforme des sûretés - 2 heures :

- Introduction – L'ordonnance 2021-1192 du 15 septembre 2021
- Principaux changements en matière de sûretés
- La réforme du cautionnement
- La réforme des sûretés réelles
- Conclusion

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOB, courtiers, financement participatif, crowdfunding.

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : Mise à disposition de vidéos, documents et quizzs d'entraînement dans les modules de formation composant le parcours ou la formation. Des travaux pratiques peuvent être demandés (cela est indiqué dans le programme) et transmis aux formateurs. L'accompagnement des formateurs référents s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via la plateforme de formation dans l'espace prévu à cet effet, ou bien encore par l'échange de mails directs (courriels accessibles dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage). L'intervenant se charge de répondre par mail dans un délai de 48 heures pour les questions, et 8 jours pour la correction des études de cas (sous format vidéo ou texte). Possibilité d'échange téléphonique sur simple demande écrite.

Moyens techniques utilisés :

Compte individuel (sécurisé par un mot de passe) sur une plateforme e-learning comprenant un parcours (pour les formations initiales) ou une formation. Un accompagnement technique est effectif durant toute la durée de la session, et les modalités indiquées dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Evaluation en fin de formation, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses excède 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Remise du livret de formation réglementaire et de l'attestation d'assiduité en fin de formation, accompagnés du relevé de connexions.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS
Tél. 06.95.18.30.71
Mail : g.francois@sas-sophia.fr